

(3) Su le Communauté urbaine

4p

ph.brochard@wanadoo.fr

De:
Envoyé: lundi 3 juillet 2023 16:15
À:
Objet: TR: RD17-RD12_Les Villages Vovéens_Aménagement d'une voie de liaison à Rouvray-Saint-Florentin_Demande de précisions dans le cadre de l'enquête publique

Monsieur Brochard,

Je fais suite à notre échange téléphonique de tout à l'heure. Je vous prie de trouver ci-dessous le mail de Monsieur Gilquin envoyé vendredi soir après que je sois parti. Au vu de son mail de ce matin, je vais lui indiquer que je prends bonne note de la suffisance des réponses techniques que je lui aies apporté vendredi en début d'après-midi.

Cordialement,



www.eurelien.fr

Direction des infrastructures
Chargé d'Opérations - Adjoint au Chef de Service
Tél. 02 37 20 11 57 / Port. 07 86 25 19 54

Conseil départemental d'Eure-et-Loir
28028 Chartres Cedex



Le Conseil départemental reconnaît un droit à la déconnexion des outils de communication à distance et recommande à ses agents de s'abstenir d'utiliser ces outils pendant les périodes de repos et de congés. Si vous recevez ce message en dehors de vos heures habituelles de travail, vous n'êtes pas tenu d'y répondre immédiatement.

De : Charles GILQUIN <charles.gilquin@icloud.com>
Envoyé : vendredi 30 juin 2023 16:42
À :
Objet : Re: RD17-RD12_Les Villages Vovéens_Aménagement d'une voie de liaison à Rouvray-Saint-Florentin_Demande de précisions dans le cadre de l'enquête publique

Cher Monsieur,

Je reviens vers vous car, à l'issue de la lecture attentive de l'intégralité des éléments et des pièces que vous m'avez communiqués, il appert que les dégradations préjudiciables qui justifieraient en grande partie l'utilité publique du projet, n'ont été constatées qu'au droit du bâti sis 6 rue du Pavillon. Or, il ressort de l'ensemble des documents que cette propriété n'est pas bordée par un trottoir suffisant et qu'elle se trouve partant vulnérable, a contrario des autres bâtis de la commune déléguée de céans.

Dans cette situation, trois solutions existent :

1. L'aménagement d'une voie de liaison. Néanmoins, il me semble qu'au regard des critères usuels de l'utilité publique, une dépense de 4 millions d'euros ne saurait être justifiée que par l'absence d'autres solutions à un problème collectif (ce qui pourrait être le cas si le bruit ne pouvait être pallié par une réfection de la chaussée avec un enrobé d'une bonne qualité qui permettrait de réduire la raisonnante des poids lourds en accélération, décélération et circulation) - je rajoute à la relecture que la solution 1 prévoit d'exproprier une dizaine de propriétaires, quand la solution 3 n'en "exproprie" qu'un seul ;

2. La réfection de l'enrobé dans la traverse de la commune déléguée de Rouvray-Saint-Florentin avec un aménagement de sécurité de type alternat couplé à une réduction de la vitesse d'une part et à un élargissement des trottoirs ;

3. La mise en place d'une procédure d'alignement telle que prévue aux articles L. 112-1 à L. 112-7 du code de la voirie routière, notamment celle prévue à l'article L. 112-2 de ce code, à savoir " la publication d'un plan d'alignement attribue de plein droit à la collectivité propriétaire de la voie publique le sol des propriétés non-bâties qu'il détermine. Le sol des propriétés bâties à la date de la publication du plan d'alignement est attribué à la collectivité propriétaire de la voie dès la destruction du bâtiment. Lors du transfert de cette propriété, l'indemnité est, à défaut d'accord amiable, fixée et payée comme en matière d'expropriation."

Or, à ce stade, il apparaît que même en combinant les solutions 2 et 3, on ne parvient pas au coût de la solution n°1, tant au plan financier, qu'environnemental et collectif.

Mes questions sont donc les suivantes :

1. L'édification d'un plan d'alignement a-t-elle été envisagée au droit des voies départementales qui traversent Rouvray-Saint-Florentin (D12 / D17) ?

2. Le propriétaire du bâti sis 6 rue du Pavillon, a-t-il demandé un arrêté individuel d'alignement lors de la réfection de son mur en 2017 ?

Dans l'attente de vous lire, je profite de l'occasion qui m'est faite pour souligner la qualité aussi profitable qu'appréciée, de nos échanges.

Je vous prie de croire, Monsieur le directeur adjoint, en mes salutations respectueuses.

Charles Gilquin

El 30 jun 2023, a las 14:59,

[:urelien.fr](mailto:urelien.fr)> escribió:

Monsieur,

Je ne disposais pas de ces informations et était passé à côté de votre recours devant le tribunal administratif. Je vous remercie pour ce document.

Cordialement,

<image001.png>

<image002.png> <image003.png>

www.eurelien.fr

Direction des infrastructures
Chargé d'Opérations - Adjoint au Chef de Service
Tél. 02 37 20 11 57 / Port. 07 86 25 19 54


Conseil départemental d'Eure-et-Loir
28028 Chartres Cedex

<image004.png>

Le Conseil départemental reconnaît un droit à la déconnexion des outils de communication à distance

⑦

Ju le Guinain. epaleu



2p

Monsieur Charles GILQUIN
1 allée des Conviviales
33 700 Mérignac

16 rue de la Joubardière
28 800 Pré-Saint-Martin

T. 06 49 63 69 49
@.charles.gilquin@icloud.com

Paris, le 3 juillet 2023.

Monsieur Philippe BROCHARD
Commissaire enquêteur
Hôtel de Ville
Rue Roger GOMMIER
28 650 VOVES

*Par voies électronique et de consignation
au registre des participations.*

OBJET : PARTICIPATION À L'ENQUÊTE PUBLIQUE concernant le projet de création d'une voie de liaison au sud de Rouvray-Saint-Florentin, commune de Les Villages Vovéens, entre la RD 17 ouest et le carrefour RD12 / RD17.

RÉFÉRENCE : Arrêté préfectoral d'ouverture d'enquête publique du 26 mai 2023.

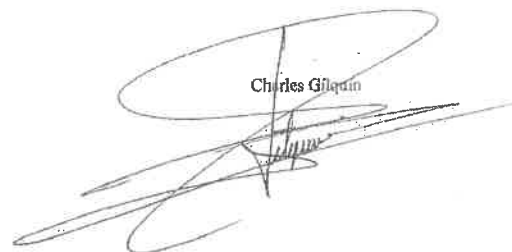
Monsieur le Commissaire enquêteur,

J'ai l'honneur de produire devant vous, s'agissant de l'enquête publique référencée *supra*, mes observations.

Vous souhaitant bonne réception des présentes,

Je vous prie de croire, Monsieur le commissaire enquêteur, en mes sentiments les meilleurs.

Charles Gilquin



* *
*

I) RAPPEL DES FAITS

Le 6 décembre 2016, les consorts informent le cabinet du Maire des Villages-Vovéens qu'ils subissent des dégradations au droit du mur de leur propriété, sis 6 rue du Pavillon dans la commune déléguée de Rouvray-Saint-Florentin.

D'office, ils attribuent ces dégradations à la circulation connue sur la voie départementale n°12 attenante audit bâti et implorant la célérité des services communaux afin qu'ils sécurisent définitivement les lieux. (Pièce n°XXX)

Le 7 décembre 2016, les consorts informent les services communaux que l'Expert de leur assurance est venu constater les dégâts et que ce dernier leur a encore indiqué qu'un alternat devait être mis en place au droit de la chaussée attenante à leur bâti. Ils informent encore la commune de leur volonté de faire intervenir un maçon au plus vite afin d'étayer la façade dans un premier temps et de faire faire la remise état dans un second. (Pièce n°XXX)

Le 8 décembre 2016, le Maire de la commune prend un arrêté de police au visa de l'article L. 2212-2 du code général des collectivités territoriales, par lequel il prescrit la mise en place d'une circulation alternée par séparateur béton pour pallier la chute de pierres constatée sis 6 rue du Pavillon et partant, le danger qu'elle représente pour l'ordre public. (Pièce n°XXX)

Le 8 décembre 2016, le Maire des Villages-Vovéens, Monsieur informe par courrier la Direction des routes du Conseil départemental d'Eure-et-Loir qu'il a été interpellé par une habitante de Rouvray-Saint-Florentin qui subit régulièrement des dégâts sur son bâti et demande partant, aux services départementaux, de réaliser des travaux d'aménagement sur cette route afin de "sécuriser les lieux autant pour cette famille que pour les usagers de ce trottoir". (Pièce n°XXX)

En réponse à ce courrier, au début de l'année 2017, Monsieur S chargé des projets de sécurité routière au sein du Conseil départemental d'Eure-et-Loir est mandaté aux fins de réaliser une étude de faisabilité d'aménagements de sécurité dans la traverse de Rouvray-Saint-Florentin. (Pièce n°XXX)

Deux scénarios sont alors envisagés, un premier prévoyant des aménagements de sécurité et un second prévoyant la réalisation d'une déviation du trafic lourd en dehors de la commune.

S'agissant du premier, il prévoit :

- Sur la section RD 17 Ouest / rue de l'Église :
 1. Élargissement du trottoir au niveau des habitations n°6 et 7 rue du Pavillon impliquant le rétrécissement de la chaussée et donc la mise en place d'un alternat avec un sens de circulation prioritaire (panneaux alternant B15 / C18) afin de préserver les habitations riveraines;
 2. Élargissement du trottoir côté des numéros impairs de la rue afin d'assurer les continuités piétonnes dans la traverse ;
 3. Au niveau du carrefour rue du Pavillon/rue de l'Église, deux possibilités d'aménagement ont été envisagés : Reprise du STOP, du marquage au sol et création d'un passage piétons ou implantation d'un plateau au niveau du carrefour avec passages piétons.

- Sur la section rue de l'Église / RD 17 Est :
 1. Création d'un arrêt de bus aux normes PMR place de la Mairie ;
 2. Aménagement et élargissement du trottoir afin d'assurer les continuités piétonnes depuis et vers le centre-bourg (rue du Pavillon, rue de l'Église) ;
 3. Aménagement d'une zone de stationnement délimitée au niveau du carrefour rue du Pavillon / RD17 Est afin d'éviter les stationnements "sauvages".

Le tout pour un coût (hors réfection de la chaussée) de 150.000 € aux conditions économiques de 2017.

lettre reçue
le 11/07/2023 (4)

Monsieur et Madame

28150 ROUVRAY SAINT FLORENTIN

Rouvray Saint Florentin,
Le 9 juillet 2023

MAIRIE des VILLAGES VOVEENS
A l'attention du Commissaire Enquêteur
Enquête Publique Création d'une voie de liaison à
Rouvray St Florentin
28150 LES VILLAGES VOVEENS

OBJET : Réclamation

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

Suite à notre visite du 8 juillet à la permanence de Rouvray Saint Florentin concernant l'enquête publique du projet de déviation de Rouvray Saint Florentin, **nous découvrons le plan de la déviation.**

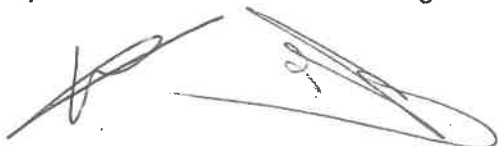
Nous avons les remarques suivantes :

- En qualité de propriétaire et exploitant agricole des parcelles ZR 23, 25, 42, locataire des parcelles ZR 26, 27, 49, 39 et 41, nous n'avons jamais été consultés sur le projet de plan et sommes devant le fait accompli => Est-ce normal ?
- Nous n'avons pas reçu de courrier nous convoquant pour nous présenter le projet car comme vous pouvez le constater, nous sommes très impactés
- Nous ne savons pas la surface totale empiétant sur nos parcelles et l'emprise de vos travaux, à quelle période auront-ils lieu ?
- Ce projet d'infrastructure routière pourrait être moins impactant sur les terres agricoles en optant pour un virage plus fermé et permettrait de diminuer la vitesse excessive des véhicules dans la descente vers le cimetière
- Pourquoi avoir recréé une bretelle d'accès à Rouvray au niveau du château d'eau puisqu'il y a déjà un accès tourne à gauche à l'endroit du cimetière ? Ce qui contribuerait à des économies non négligeables (suppression infrastructure routière, haricots...) et une emprise moins importante sur les terres agricoles
- Sur la parcelle ZR 49, avez-vous prévu que les eaux de nettoyage du matériel agricole et des bâtiments venant de la parcelle ZR33 soit collectées afin qu'elles ne s'écoulent plus dans la parcelle ZR 49 au niveau du point bas 138.75 ?
- Ce plan est-il figé ? C'est en tous cas ce qu'on nous a indiqué à la permanence hier. Est-ce normal ?
- A quel moment, sommes-nous informés des indemnités financières et compensations et quel recours possible ?

Beaucoup de questions qui auraient pu être soulevées avant ce mois de consultation et auraient évité d'avoir l'impression de n'avoir rien à dire.

Il nous semble **indispensable** de nous convoquer en qualité de propriétaires pour nous présenter le projet et les tenant et aboutissant.

Dans l'attente de votre retour et d'un rendez-vous, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Commissaire Enquêteur, l'expression de nos salutations distinguées.



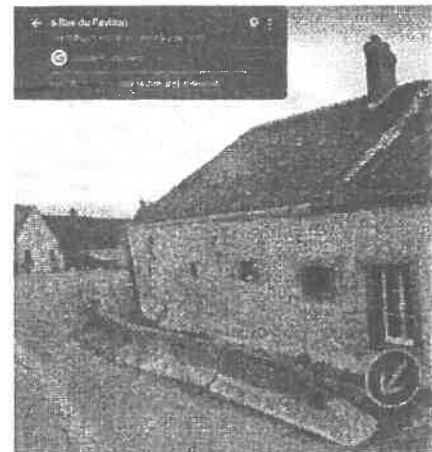
Monsieur et Madame HUDEBINE

S'agissant du second, il prévoit :

1. La création d'une voie de liaison au sud du bourg de Rouvray-Saint-Florentin de 760 ml de long, la voie nouvelle sera calibrée à 6,5 m de large ;
2. La construction d'un carrefour simple tourne-à-gauche au droit du Château d'Eau (carrefour voie de liaison avec la RD17 Ouest) ;
3. La construction d'un carrefour double tourne-à-gauche au droit du cimetière (carrefour RD17 Est / RD12 / Voie de liaison) ;
4. La sécurisation de l'accès au cimetière depuis le bourg par un cheminement sur trottoir éclairé avec traversée sécurisée au niveau du carrefour aménagé ;
5. Le rétablissement sur la RD 12 du cheminement de ceinture permettant les circulations d'engins agricoles et cela au droit du carrefour aménagé entre la voie de liaison, la RD 17 Est et la RD 12.

Le tout pour un coût estimé en 2020 à 1.200.000 €.

Parallèlement, **fin 2017**, les consorts ont fait faire les travaux de réparation nécessaires au soutien de leur bâti et l'ont adapté à la circulation (en rehaussant les gouttières notamment - comme on peut le constater sur la photographie ci-contre) :



Le **18 décembre 2017**, Monsieur _____ directeur des routes au sein du Conseil départemental de l'Eure-et-Loir, demande un entretien avec le Maire des Villages-Vovéens pour le mois de janvier 2018.

En **janvier 2018**, l'hypothèse de la déviation de Rouvray-Saint-Florentin est présentée à l'édile, qui la valide.

En **janvier 2020**, la commission des infrastructures et des routes près le conseil départemental demande, avant de donner son aval au projet de déviation, à ce qu'un comptage soit effectué.

En **juin 2020**, un comptage est réalisé à Rouvray-Saint-Florentin, par les services du département.

En **novembre 2020**, la commission des routes donne son aval au projet.

Le **22 avril 2021**, une réunion de pré-cadrage réunit le pétitionnaire et le Préfet de l'Eure-et-Loir près la Direction Départementale des Territoires (DDT 28).

Le **7 janvier 2023**, j'introduis une demande d'abrogation de l'arrêté prescrivant une circulation alternée au 6 rue du Pavillon, estimant que les travaux de maçonnerie effectués ont a minima écarté le danger pour l'ordre public et que partant, la mesure de police prescrite le 8 décembre 2016 n'est plus d'actualité et parant illégale. Je demande également au maire la remise en état de la chaussée. (Pièce n°XXX)

Le **6 avril 2023**, j'introduis une instance devant le Tribunal Administratif d'Orléans (45) visant l'annulation du refus implicite d'abroger qui est né le 7 mars 2023 en l'absence de réponse des services communaux. (Pièce n°XXX)

En **juin 2023**, le projet de déviation est soumis à enquête publique et prévoit, outre ce qui a déjà été présenté, de réaliser les objectifs suivants :

1. Proposer un aménagement en tracé neuf et sécurisé pour l'ensemble des modes concernés et conforme aux règles de l'art ;
2. Sécuriser l'accès au village de Rouvray-Saint-Florentin depuis la RD17 ;
3. Délester le contre bourg de Rouvray-Saint-Florentin ;
4. Préserver les fonctions existantes et les contraintes riveraines et environnementales du site ;
5. Minimiser les impacts sur le site et les surfaces d'acquisition foncières nécessaires.

En outre, le projet présenté à enquête publique mobilise désormais une enveloppe financières de près de 4 millions d'euros.

C'est en l'état qu'il échet de poursuivre.

(4)

Ju le Curmare - enfielen



8p

REPONSE AU MÉMOIRE de Monsieur Charles GILQUIN

Liste des pièces :

N°1 – Mail entre Madame [propriétaire et l'ancien Maire délégué Monsieur F.	06 12 2016
N°2 -- Mail Madame [suite au passage de l'expert	07 12 2016
N°3 – Mail du Maire à la DGS	07 12 2016
N°4 – Mail ancien maire délégué et messieurs Anciens agents du Conseil Départemental	07 12 2016
N° 5 – Mail responsable technique de la commune sur les démarches faites Photos 2016	06 12 2016
N° 6 – Courrier adressé au Conseil Départemental (attention date automatique)	08 12 2016
N° 7 – Chrono courriers	année 2016
N° 8 – Correspondances avec le Conseil Départemental Correspondances avec le Conseil Départemental	18 12 2017 22 09 2020
N° 9 – Rapports réunion avec le Conseil Départemental	14 01 2022

Message du 06/12/2016 19:12

De : "Mireille"

A : "general@villages-voveens.fr",
"ioo.fr", "colloca@villages-voveens.fr"

Copie à :

Sujet : Re: DEGRADATION MUR DE MR ET ME .

Bonsoir,

Vous trouverez en pièces jointes copie du dépôt de plainte concernant ce sinistre, ainsi que d'autres photos.

Nous en sommes à 3 sinistres déclarés avec dépôt de plainte, sans compter le nombre incalculable d'écrasements de gouttières et de tuiles écrasées....

Une fois de plus, il n'y a que des dégâts matériels (de plus en plus importants et graves)... des gouttières, à la toiture et maintenant au mur...heureusement que personne n'était à ce moment là sur le trottoir... (je n'ose imaginer le pire)

Pourriez-vous nous informer des suites que vous envisagez pour sécuriser définitivement les lieux...avant qu'un drame finisse par arriver.

Sans réponse concrète et rapide, nous nous verrons dans l'obligation de poursuivre nos démarches

Bien Cordialement,

Mireille
1619095)

Rouvray Saint Florentin
28150 Les Villages Vovéens

N°1

mail entre
me ? " propriétaire
et ancien propriétaire délégué
6/12/2016

De: doo.fr>
Envoyé: mercredi 7 décembre 2016 12:25
À: Secrétaire Générale
Objet: TR : Re: Re: DEGRADATION MUR DE MR ET ME

Mary

N°3
J'ai
du faire
à la DG

ne devons nous pas informer le conseil Départemental ??

marc

Le : 07 décembre 2016 à 11:53 (GMT +01:00)
De : "s.general@villages-voveens.fr"
À : "Mireille"
vovéens" <s.general@villages-voveens.fr>, "villages"
Objet : Re: Re: DEGRADATION MUR DE MR ET ME

Bonjour,

L'expert de notre assurance vient de passer et constater les dégâts. La protection du trottoir mise en place n'est pas du tout suffisante. Aux dires de l'expert, il faut installer une circulation alternée.

Les pierres continuent à tomber et fragilisent d'autant plus le mur de la maison, ce qui entraîne un danger supplémentaire, en plus de la circulation.

De notre part, nous allons faire intervenir un maçon au plus vite afin d'étayer la façade dans un premier temps et de faire faire la remise en état.

Attendons une réactivité rapide de vos services et de ceux concernés par l'affaire.

Jé vous laisse les coordonnées de l'expert d'assurance : (06.11.11.72.05)

Bien cordialement

Service aux Femmes

Tel : 06.31.61.90.95

N°2
mail
expert

s.general@villages-voveens.fr

De:
Envoyé: mercredi 7 décembre 2016 12:39
À: 'dgs villages voveens'
Objet: MUR DE MR ET MME

Bonjour

Je reviens vers concernant le problème survenu sur le mur de MR et Mm

Jé viens d'avoir au téléphone l'expert de ces derniers, m'indiquant qu'il va falloir prendre un arrêté de circulation car des pierres continuent de tomber du mur.

Une réparation de consolidation est envisagée mais les démarches administratives risque de prendre du temps.

De ce fait, j'ai eu un contact avec [redacted] i me précise ne pas avoir l'équipement suffisamment nécessaire (bornes en béton et feu tricolores) il conseille de contacter M. [redacted]

Cordialement.

N°4 mail ancien Jauré Delapré
→ 1) [redacted] [redacted] [redacted]
anciens agents du
Département

Conseil Départemental d'Eure-et-Loir
Direction des Routes
1 place Châtelet
28000 CHARTRES

Affaire suivie par
Référence : 054/16

Objet : aménagement de la route départementale D17

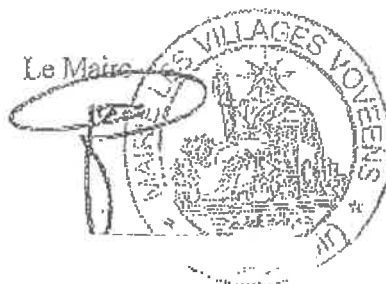
Monsieur,

J'ai été interpellé par une habitante de Rouvray-Saint-Florentin qui subit régulièrement des dégâts sur sa maison du fait du passage de poids lourds.

Cette habitante vit 6 rue du Pavillon et régulièrement sa toiture et sa gouttière sont endommagées. En date du 6 décembre dernier, c'est une partie du mur de sa maison qui a été arrachée. La commune a pris un arrêté prescrivant des mesures visant à assurer la sécurité publique.

Ce problème étant récurrent, je vous sollicite afin que des travaux d'aménagement soient réalisés sur cette route et ainsi sécuriser les lieux autant pour cette famille que pour les usagers de ce trottoir.

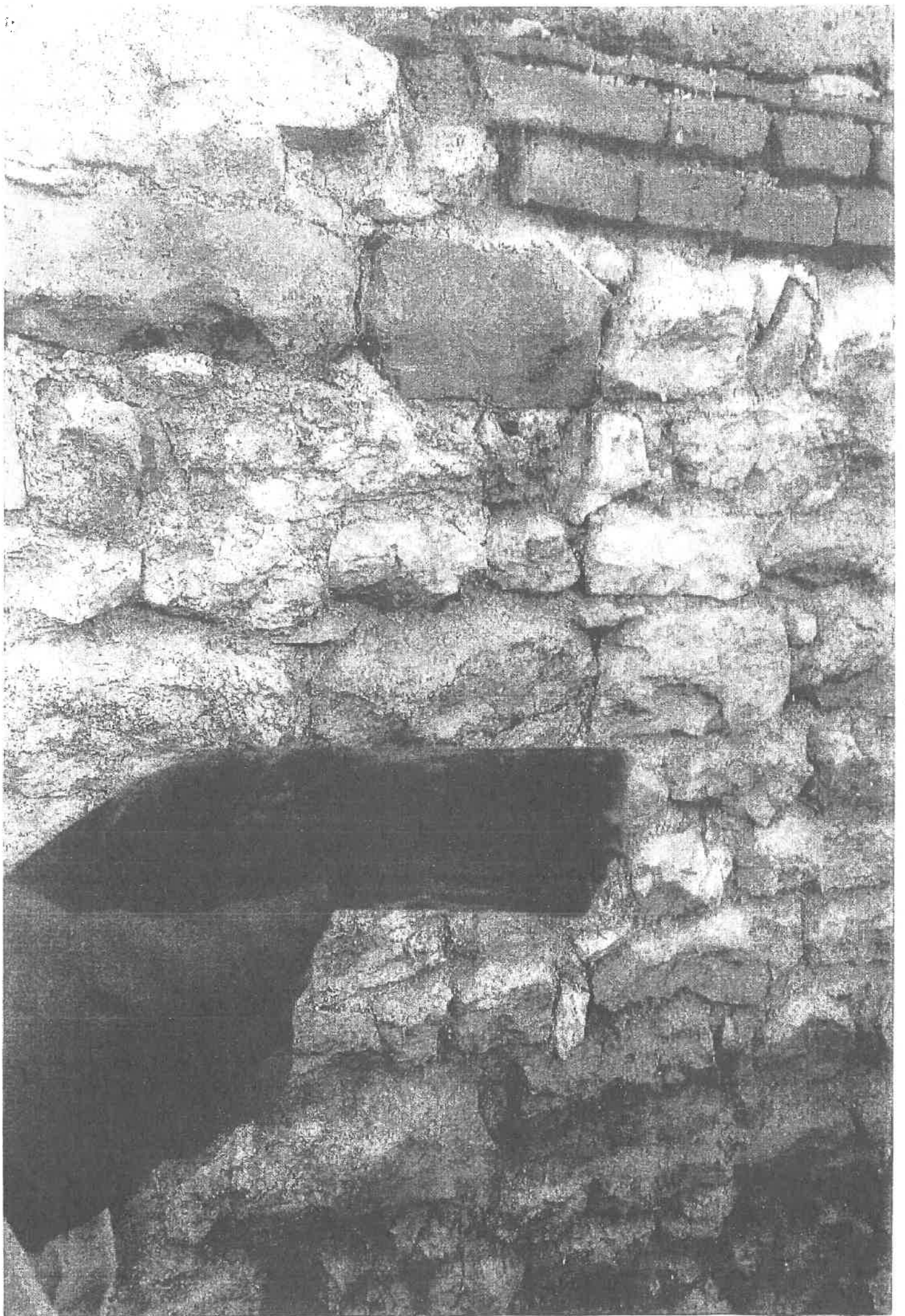
Vous remerciant de l'attention que vous porterez à ma requête, je vous prie d'agréer, Monsieur, mes salutations distinguées.

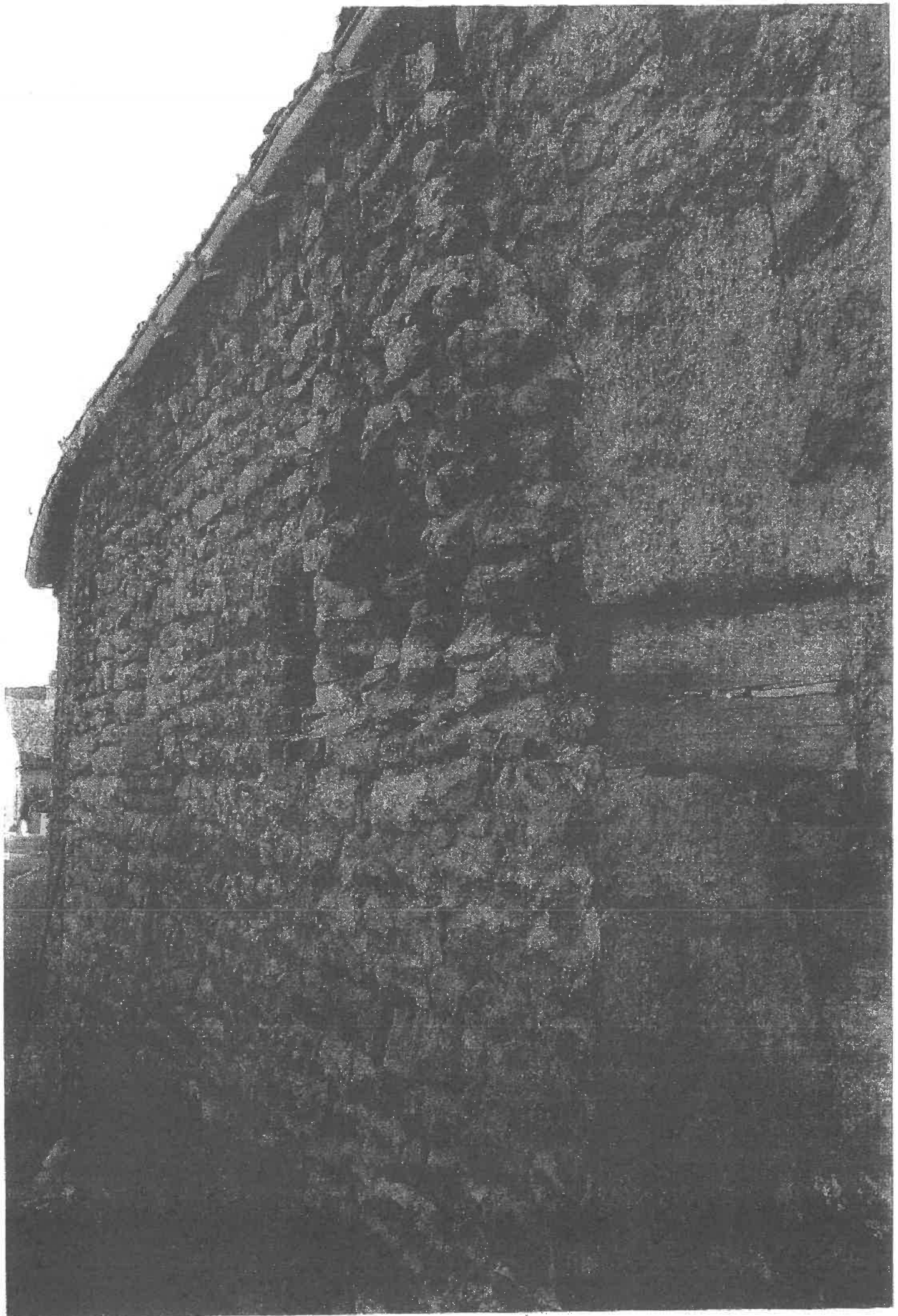


Copie : Subdivision de Janville

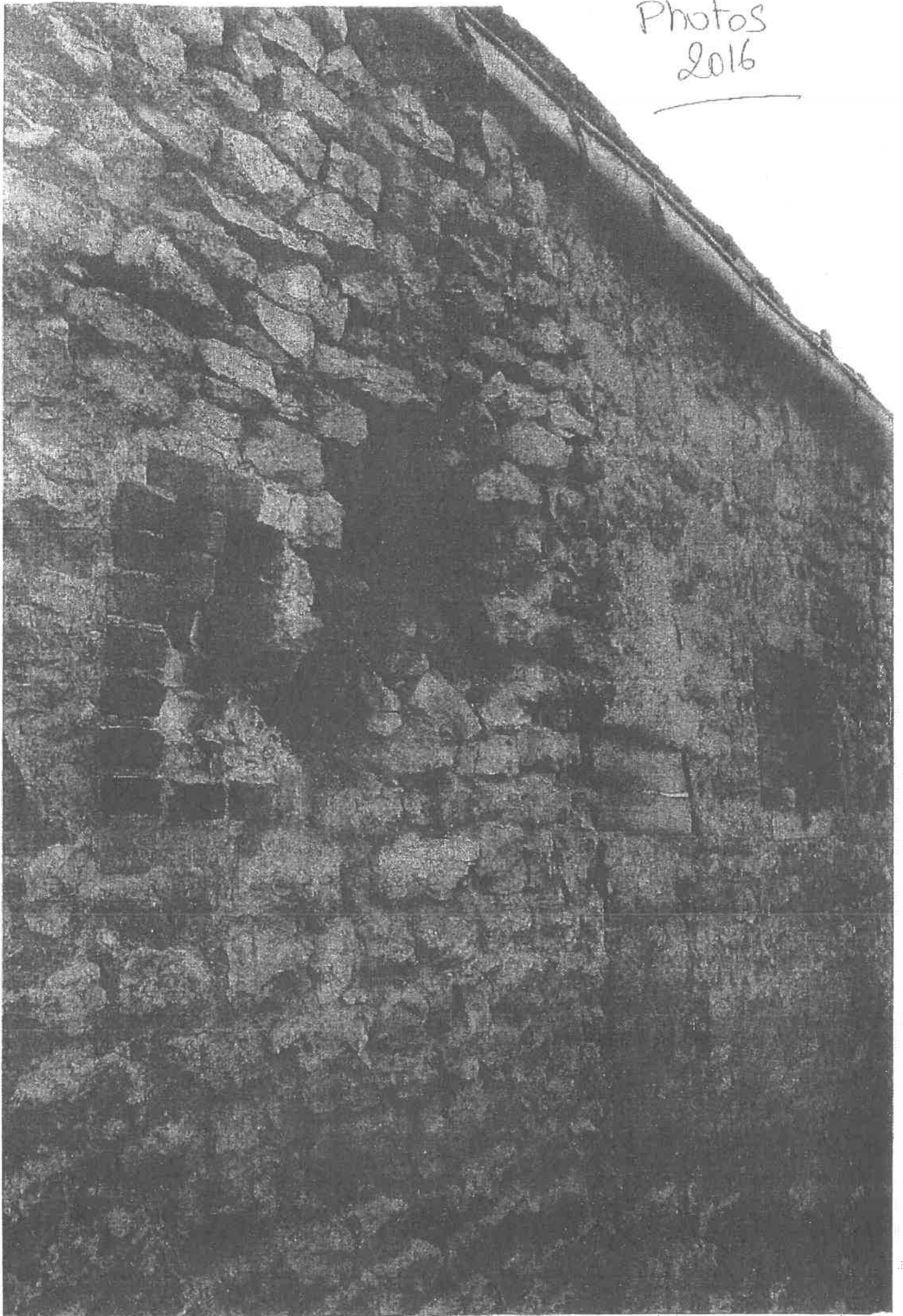
Téléphone : 02.37.99.14.95
Télécopie : 02.37.99.11.90
Messagerie : contact@villages-voveens.fr

5, rue Roger Gommier
BP 22
28150 Les Villages Vovéens





Photos
2016



No 5

s.general@villages-voveens.fr

De: Gilles Bogers <gillesbogers@orange.fr>
Envoyé: mardi 6 décembre 2016 13:29
À: 'dgs villages vovéens' <s.general@villages-voveens.fr>
Cc: mircille.rieth.marques@sfr.fr
Objet: RE: DEGRADATION MUR DE MR ET ME

mail Resp
club
Commune
s/demandes
p.s.b

Bonjour,

Nous avons mis en place des piquettes et un panneau danger en amont, le trottoir n'est pas très large 20 à 30 cm, pour la chaussée le conseil départemental regarde se qu'il peut mettre en oeuvre.

Gilles Bogers

De : Gilles Bogers <gillesbogers@orange.fr>
Envoyé : mardi 6 décembre 2016 10:05
À : 'dgs villages vovéens' <s.general@villages-voveens.fr>
Cc : Gilles Bogers <gillesbogers@orange.fr>
Objet : DEGRADATION MUR DE MR ET ME

Bonjour a tous

Hier en fin d'après midi j'ai été appelé par Monsieur et Madame [nom] qui a encore subit une dégradation sur son mur de maison par un engin qui est passé dans la rue du pavillon, ce dernier a accroché le mur ce qui a créer un trou relativement important (les pierres tombées sur la chaussée ont été ramassées par notre employé communal). Des pierres risque de tomber a tout moment, je pense qu'il serait souhaitable de sécurisé la chaussée ainsi que le trottoir (voir photos jointes).

Cordialement.

Cliquez sur le lien ci-dessous pour récupérer le(s) fichier(s) envoyé(s) par votre correspondant :



5,03 Mo

Objet du mail : Ré: DEGRADATION MUR DE MR ET ME RIETH

photos sinistres 05-12-2016 Mur.pdf

dépot plainte Recto.pdf

dépot plainte Verso.pdf

Fichier(s) disponible(s) jusqu'au 06/03/2017.

Chrono

N°7

Date	Rédacteur	Service	n° chrono	Nom
06/01/2016	MG	DIV	001/16	CDG
18/01/2016	MG	RH	001/16	
20/01/2016	MG	RH	002/16	
26/01/2016	MG	RH	003/16	
03/02/2016	MG	RH	004/16	
03/02/2016	MG	RH	005/16	
19/02/2016	MG	RH	006/16	
08/03/2016	MG	RH	007/16	
14/03/2016	MG	RH	008/16	
17/03/2016	MG	RH	009/16	
23/03/2016	MG	RH	010/16	A. IFFEVRE
23/03/2016	MG	RH	011/06	
24/03/2016	MG	RH	012/16	
07/04/2016	MG	RH	013/16	CDG
12/04/2016	MG	RH	016/16	
12/04/2016	MG	RH	017/16	
12/04/2016	MG	RH	018/16	
12/04/2016	MG	RH	019/06	
12/04/2016	MG	RH	020/16	
12/04/2016	MG	RH	021/16	
12/04/2016	MG	RH	022/16	E
09/06/2016	MG	RH	023/16	
09/06/2016	MG	RH	024/16	C DA COSTA
09/06/2016	MG	RH	025/16	P. RUBINE
21/06/2016	MG	RH	026/16	TRIBUNAL
21/06/2016	MG	RH	027/16	
21/06/2016	MG	RH	028/16	prefet
05/09/2016	SB	Administration générale	029/16	
06/09/2016	SB	Administration générale	030/16	Académie Orléans-T
14/09/2016	SB	Administration générale	031/16	Subdivision de Janvii
14/09/2016	SB	Administration générale	032/16	BLIN Viviane
14/09/2016	SB	Administration générale	033/16	Inspection académic
14/09/2016	SB	Administration générale	034/16	Centre des finances
14/09/2016	SB	Administration générale	035/16	Ecole C. Perrault
14/09/2016	SB	Administration générale	036/16	SNCF
14/09/2016	SB	Administration générale	037/16	MAM
15/09/2016	SB	Administration générale	038/16	ARS
15/09/2016	SB	Administration générale	039/16	
19/09/2016	SB	Administration générale	040/16	
19/09/2016	SB	Administration générale	041/16	DUPONT GERY
20/09/2016	SB	Administration générale	042/16	VE
03/10/2016	SB	Administration générale	043/16	
06/10/2016	SB	Administration générale	044/16	
13/10/2016	SB	Administration générale	046/16	
14/10/2016	SB	Administration générale	047/16	ORANGE
14/10/2016	SB	Administration générale	048/16	ORANGE
26/10/2016	SB	Administration générale	049/16	JALIES
28/11/2016	SB	Administration générale	050/16	DDT
28/11/2016	SB	Administration générale	051/16	DDFIP

30/11/2016	SB	Administration générale	052/16	GDV
01/12/2016	SB	Administration générale	053/16	HERBULOT
07/12/2016	SB	Administration générale	054/16	Département
08/12/2016	SB	Administration générale	055/16	
08/12/2016	SB	Administration générale	056/16	
16/12/2016	SB	Administration générale	057/16	
16/12/2016	SB	Administration générale	058/16	in
16/12/2016	SB	Administration générale	059/16	
16/12/2016	SB	Administration générale	060/16	100 Diagimmo
29/12/2016	SB	Administration générale	061/16	LA POSTE

Objet
saisine CAP détachement Mary DGS
réponse négative candidature spontanée
réponse négative candidature spontanée
réponse négative candidature spontanée
réponse négative candidature spontanée
réponse négative candidature spontanée
réponse positive job été
réponse négative candidature spontanée
réponse négative candidature spontanée
courrier aides du CCAS
réponse négative candidature spontanée
réponse négative contrat d'apprentissage
Réponse négative demande de stage
saisine CTP règlement mutuelle commune nouvelle
demande liste d'aptitude pour emploi PM
demande liste d'aptitude pour emploi PM
réponse négative candidature spontanée
réponse négative candidature spontanée
réponse négative candidature spontanée
réponse négative candidature spontanée
réponse négative candidature spontanée
réponse négative candidature spontanée
réponse négative candidature spontanée
agrément bonnaire
FIN CDD
agrément bonnaire
réponse demande d'installation du cirque Dubois
Enquête scolarisation ALIMI
création d'un passage piéton
demande de travaux
déclassement de l'école G. SAND
déclassement de l'école G. SAND
dégradations aux abords de l'école
Rejet des eaux pluviales
Rejet demande de subvention
Logement insalubre de Ma
Nuisances sonores
proposition de rachat de parcelle
Rappel concernant la convention prise en charge des cadavres
Proposition de rdv avec M.)
dégradations aux abords de l'école
élagage de la haie
Contestation relevé de compteurs / rdv maire
Nvelle facture Montainville
Nvelle facture Rouvray
DP Clôture
Conventionnement du logement au dessus de Cocci
Amélioration du cadastre

secretariat@villages-voveens.fr

N°8 Correspondance
avec Dep 28

De: Contact Villages Vovéens <contact@villages-voveens.fr>
Envoyé: lundi 18 décembre 2017 16:18
À:
Cc: dgs villages vovéens; Julie
Objet: Fwd: Réunion concernant la déviation

F.
Service Communication
Mairie des Villages Vovéens
02.37.99.14.95



----- Message transféré -----

Sujet : Réunion concernant la déviation

Date : Mon, 18 Dec 2017 14:48:29 +0000

De

Pour : Mairie les villages vovéens (contact@villages-voveens.fr) <contact@villages-voveens.fr>

Bonjour,

Monsieur le Directeur des routes du Conseil départemental 28 souhaite une réunion avec Monsieur le Maire des Villages vovéens, concernant la déviation de Rouvray-Saint-Florentin.

Je vous propose les dates suivantes :

Mardi 9 janvier 2018 après-midi

Lundi 15 janvier 2018 matinée

Lundi 22 janvier 2018 journée

Je vous remercie de bien vouloir m'indiquer vos disponibilités.

Bonne journée,

Salutations,

Direction des routes

Tel. 02 37 20 11 51

secretariat@villages-voveens.fr

Site : www.eureloir.fr

Eure-Loir

Conseil départemental d'Eure-et-Loir
1 place Châtelet
CS 70403
28008 CHARTRES CEDEX

Bonjour,

Monsieur **Denis LEROY**, Directeur des routes du Conseil départemental 28 souhaite une réunion avec Monsieur **Yves BOUTIER**, Maire des Villages vovéens, concernant la déviation de Rouvray-Saint-Florentin.

Je vous propose les dates suivantes :

Mardi 9 janvier 2018 après-midi

Lundi 15 janvier 2018 matinée

Lundi 22 janvier 2018 journée

Je vous remercie de bien vouloir m'indiquer vos disponibilités.

Bonne journée,
Salutations.



Direction des routes

Conseil départemental d'Eure-et-Loir
1 place Châtelet
CS 70403
28008 CHARTRES CEDEX

Tél. 02 37 20 11 51

Site : www.eurelien.fr



Covoiturez matin !



Agenda sorties/loisirs



Facebook



Twitter

Avant d'imprimer, pensez à l'environnement !